

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### ALLOCATION

DE

### N. T. S. P. LE PAPE PIE IX,

TENUE EN CONSIGLIO SECRET, LE 1ER NOV. 1850.

Vénérables Frères,

Dans l'allocution consistoriale que Nous Vous avons adressée le dix-septième jour des calendes de juin de cette année, Nous n'avons pas omis, Vénérables Frères, de mentionner en peu de mots, et de déplorer avec Vous, les choses de l'Etat de Notre très-cher Fils dans le Christ le Roi de Sardaigne au même temps que Nous Vous avons déclaré Notre intention de Vous en entretenir une autre fois avec plus de soin en temps opportun. Nous étions soutenu par l'espérance que, dans l'intervalle, quelque remède serait apporté aux maux faits à l'Eglise dans ce pays, et que Nous pourrions Vous l'annoncer. Mais, parce que l'événement est très-loin d'avoir répondu à Nos vœux, Nous avons pensé qu'il était enfin de Notre devoir, tout en rappelant en termes sombres les principes de la conduite que Nous avons tenue dans cette affaire, depuis le commencement, de faire entendre des plaintes et des réclamations plus graves contre toutes les choses qui, soit sur le continent, soit même dans les possessions maritimes de la Puissance susdite, ont été résolues ou consommées au grand dommage de l'Eglise.

Vous commémorerez, Vénérables Frères, la solennelle Convention négociée le 27 mars de l'année 1841 entre les commissaires du Saint-Siège et du Roi, et que ratifieront et confirmeront sans retard Grégoire XVI, de vénérable mémoire, Notre Prédécesseur, et Charles-Albert, d'heureuse mémoire, roi de Sardaigne; Vous savez que cette Convention avait pour but de resserrer dans de nouvelles et beaucoup plus étroites limites les immunités ecclésiastiques en vigueur dans ce royaume de temps immémorial par l'autorité des Saints Canons, lesquelles, en vertu de hauts consentis à des époques plus récentes, et par la complaisance des Souverains Pontifes, avaient été déjà en quelque partie diminuées. Alors il ne manqua point de gens, dans les provinces subalpines, qui s'éloignèrent de la facilité de Notre Prédécesseur dans cette affaire, comme d'une trop ample concession; et le gouvernement royal lui-même ne s'abstint pendant plusieurs années d'interdire en Sardaigne le régime légal de cette Convention. Cependant, dès l'année 1848, le même gouvernement Nous demanda une convention nouvelle, et le 14 septembre de cette année, le commissaire royal remit au commissaire législatif par Nous les lettres qu'il avait formulé un projet de convention en quelques articles que devait précéder un préambule d'une importance assurément bien grave. Notre Commissaire fut facilement que la demande ne pouvait en aucune façon être admise ni dans l'étendue ni dans les termes où elle était exposée; bien plus, qu'elle n'était point présentée sous forme de concessions mutuelles qui s'égalaient d'autorité, puisqu'on n'y proposait rien en suite de quoi le Gouvernement saurait peut-être contracter l'ombre d'une obligation envers l'Eglise. C'est pourquoi Notre Commissaire proposa de nouveaux articles s'accordant sur un fondement meilleur, autant qu'il jugea la chose possible, aux vœux du Gouvernement; et auxquels articles il en ajouta d'autres, à cette fin que l'Eglise, au moment où elle allait perdre presque toute l'immunité civile, reçut au moins en compensation de cette perte la faculté d'exercer plus librement son autorité dans ce qu'elle conservait. Le commissaire royal déclara alors qu'il demandait à son Gouvernement de nouvelles instructions, afin de pouvoir répondre pleinement aux propositions qui lui étaient faites. Nous ignorons si des instructions de cette nature ont jamais été envoyées à Rome; mais il Nous est permis de conjecturer que le Gouvernement royal aurait la question à cause des calamités très-convoquées d'un tel état d'affaires, l'Italie presque tout entière fut acablée, et qui nous forcèrent Nous-même à Nous retirer de toutes les terres soumises à notre puissance temporelle. Le calme ayant ensuite reparu, pendant que Nous attendions auprès de Naples, avec empressement, le temps opportun de Notre retour à Rome, Nous y regagnâmes un nouvel événement, élargi entre autres choses de reprendre les négociations interrompues, touchant la convention. Néanmoins, après avoir terminé les autres affaires, il amonça qu'il était rappelé par le Gouvernement royal et se retira sans que la question principale eût même été entendue. En conséquence, il Nous fut permis d'espérer que les Ministres du Roi avaient jugé opportun de remettre cette négociation à un temps plus favorable, à savoir, après Notre retour à Rome.

Cependant, peu de mois après, Nous avons appris que le ministre royal avait lui-même présenté aux Chambres du royaume une nouvelle loi pour l'abolition totale de l'immunité des clercs et des évêques, pour l'attribution aux tribunaux séculiers des causes concernant la nomination aux bénéfices ecclésiastiques et quelques autres points à statuer, soit alors, soit postérieurement, contre le droit de l'Eglise et au préjudice des intérêts religieux.

Dès que Nous avons eu connaissance de la présentation de cette loi, Nous avons ordonné, soit au Cardinal Notre pro-secrétaire d'Etat, soit à Notre Nonce apostolique, de résidence alors à Turin, de réclamer contre elle. Leurs

réclamations restant sans résultat, il a été nécessaire de protester contre les innovations susdites, approuvées par l'autorité royale. Ce qu'il y a eu de déplorable dans la marche et l'issue de cette affaire, ce n'est pas seulement d'avoir vu violer par le fait même et fouler aux pieds les plus saints droits de l'Eglise, consacrés par les Canons et étendus pendant tant de siècles; c'est encore d'avoir entendu plusieurs députés et sénateurs du royaume, qui ont pris la parole dans les délibérations des deux Chambres et dont le sentiment a été, s'armer à eux et à la puissance laïque le pouvoir de réaliser les conventions passées avec le Siège apostolique sur l'usage des droits, sans le consentement de celui-ci, bien plus, malgré ses réclamations, et de le déclarer de nul effet.

Vous comprenez, Vénérables Frères, la gravité de tels actes; vous voyez ce que deviendraient les choses saintes, si les droits de l'Eglise et les Canons tombaient dans le mépris, si l'on ne tenait aucun compte d'une longue possession, si enfin on ne reconnaissait aucune force aux accords régulièrement intervenus entre le Saint-Siège et la puissance civile. Vous n'ignorez pas qu'il importe grandement, non-seulement à la religion, mais aussi à l'ordre civil et aux intérêts publics et privés, que les conventions ecclésiastiques soient maintenues saintes et inviolables; car leur valeur et leur force une fois ébranlées, l'obligation des pactes publics et privés s'évanouirait aussi.

Aux outrages faits à l'Eglise et au Saint-Siège par les nouvelles lois, on en ajouta bientôt d'autres, alors que les royaux fonctionnaires et les juges laïques mirent en jugement Nos deux Vénérables Frères, l'Archevêque de Sassari et l'Archevêque de Turin; et qu'ils retinrent le premier prisonnier dans sa maison, et firent conduire l'autre par la force armée dans la citadelle de la Ville Royale, et frappèrent enfin l'un et l'autre d'une peine civile, par le motif seulement que, fidèles à leur devoir pastoral, ils avaient donné aux curés des instructions sur la manière de pourvoir à leur conscience et à celle de leurs ouailles craignant Dieu, en présence de la nouvelle loi. C'est ainsi que l'autorité civile s'arrogeait le droit de prononcer sur les mesures que les pasteurs de l'Eglise avaient dû prendre pour la direction des consciences.

Ces outrages furent peu après suivis d'un autre encore plus grave, quand un noble personnage, connu de tous pour avoir été un nombre de fois principal conseiller de la très-juste loi sus-mentionnée, et qui refusait de désapprouver ouvertement ce fait, fut par l'autorité de l'Archevêque de Turin jugé indigne de recevoir les derniers sacrements. A cette occasion, l'Archevêque lui-même fut arrêté à son église par la force militaire, et jeté dans une forteresse sans une garde sévère; et le curé de la congrégation religieuse des Servites de la B. V. M., qui lui avait obéi selon son devoir, fut avec tous ses frères en religion, violemment expulsé du couvent de Turin et transporté ailleurs: comme s'il appartenait à la puissance laïque de décider de l'administration des divins sacrements et des dispositions nécessaires pour les recevoir!

On ne s'en est pas tenu là. Cette même cause de l'administration des sacrements, et de plus une autre touchant de nouvelles instructions par la direction des consciences données par le dit Archevêque, et même ensuite de nos ordres, ont été décriés au tribunal d'appel de Turin, et il a été aussitôt décrété par celui-ci, le 25 du mois de septembre, que l'Archevêque serait exilé hors des limites des Etats royaux, et que tous les biens de l'Archevêché seraient tenus sous le séquestre. Vers le même temps, c'est-à-dire le 21 du même mois, le tribunal d'appel du royaume de Sardaigne a décrété les mêmes choses contre le Vénérable Frère Archevêque de Cagliari. On lui a fait un crime de ce qu'il avait déclaré en termes généraux, c'est-à-dire sans nommer personne, que les censures ecclésiastiques avaient été encourues ipso facto par ceux qui, violant l'immunité de la demeure épiscopale, avaient osé pénétrer de force dans une partie des archives épiscopales. En vertu de ces décrets, ces mêmes Prêtres ont été privés de la possession et de l'administration des biens temporels et des revenus appartenant à leurs Evêchés, et l'un a été contraint d'aller en France, et l'autre de venir dans Notre ville.

(La fin au prochain numéro)

### ANGLETERRE.

Le 5 Novembre.—La verté sur la conspiration des papistes.—Scènes dégradantes.

Nous empruntons à l'Univers l'excellent article qui suit:—

Le cinq novembre est un jour mémorable dans les fastes historiques de l'Angleterre protestante. Un acte du Parlement, passé la troisième année du règne de Jacques Ier, prescrit pour ce jour un service solennel qui doit être célébré dans toutes les églises: c'est ce qu'on appelle le service de la trahison des papistes. L'événement dont cette fête nationale est

destinée à perpétuer la mémoire se passait en 1605. Les persécutions contre les catholiques continuaient, sous Jacques Ier, avec non moins de fureur que sous Elisabeth. Comme sous le gouvernement débonnaire de la reine vierge, on faisait des perquisitions nocturnes pour découvrir des prêtres, en prodiguant aux habitants chez lesquels on se présentait les injures, les insultes et tous les genres de vexations. Les écoles étaient remplies de prisonniers; des missionnaires, des prêtres, de simples fidèles étaient mis à mort sur le plus frivole prétexte. Le clergé officiel était tenu de dénoncer tous les catholiques qui demeuraient dans leurs paroisses respectives. Des Cours spéciales siégeaient pour condamner les coupables. Les peines étaient appliquées avec une rigueur dont les anciennes persécutions ne fournissaient pas d'exemple. Les catholiques des classes moyennes étaient écra-sés par la confiscation de tous leurs biens meubles et des deux tiers de leurs terres. Pour réduire les hautes classes au niveau des indigents, les évêques officiels reçurent, à l'inspiration du chancelier, l'ordre d'excommuni-ner les catholiques les plus opulents de leurs diocèses, de déclarer leurs noms à la Chancellerie et de solliciter des ordonnances par lesquelles les délinquants deviendraient passibles d'emprisonnement, de proscription, et seraient incapables de recouvrer leurs rentes, de faire des ventes ou des achats, de transmettre leurs biens par donation ou testament, etc., etc.

Telle était la situation faite aux catholiques anglais par la tolérance si vantée du protestantisme. Ces mesures eurent pour effet naturel d'exaspérer quelques victimes de ses spoliations, qui conçurent le projet de se venger. Robert Catesby eut la première pensée d'une conspiration. Il ne tarda pas à communiquer ses desseins à Thomas Percy et à John Wright. Un soldat de fortune nommé Guy Fawkes entra dans les vues des conjurés, et devint le héros de la trahison. Le projet des traîtres consistait à faire sauter, avec de la poudre, le Roi, les Lords et les Communes, le jour de l'ouverture du Parlement. La conspiration fut découverte la veille de son exécution, et c'est pour remercier le Ciel de la protection accordée au Roi, au Parlement, à la nation et à l'Église d'Angleterre, que le 5 novembre est jour fêté. La conduite si humaine, si chrétienne du Roi, du Gouvernement et de l'Église nationale ne permettait pas, en effet, d'attribuer cette découverte à une autre cause qu'à la protection du Ciel! C'est pourquoi, dans une des collectes de l'office du jour, on remercie le Tout-Puissant d'avoir délivré notre gracieux souverain, la Reine, le prince, tous les membres de la famille royale, la noblesse, le clergé, les communes d'Angleterre, assemblés en Parlement, de la trahison papiste." Ces infâmes papistes avaient disposé des uns et des autres "comme d'un troupeau que l'on va égorger d'une manière si barbare et si sauvage, que ce projet est sans exemple " dans l'histoire des temps anciens." Une seconde collecte exprime les plus vives actions de grâce " pour avoir délivré la nation et l'Église de la tyrannie du papisme et de sa " puissance arbitraire."

L'Église catholique, on ce que nos voisins appellent le papisme, n'était absolument pour rien dans le complot. Les conspirateurs ressemblaient, par la tournure de leur esprit, leurs mœurs et leurs antécédents, aux conspirateurs de toutes les époques. Celui qui était l'âme du complot avait été successivement catholique et protestant; puis il était redevenu catholique, après avoir dilapidé sa fortune

dans tous les genres de dissipation. Mais enfin, les conjurés étaient catholiques, et grâce aux passions du temps, le papisme dut être responsable de leur criminelle entreprise.

Il ne nous paraît pas inutile d'entrer dans ces détails historiques car le Constitutionnel, qui a de fréquentes réminiscences de son passé, publie ce matin un article qui commence par ces mots: " A l'avènement de Jacques Ier " au trône d'Angleterre, un complot fut ourdi " par deux Jérômes et quelques catholiques." Quand le Constitutionnel saura-t-il que les Jé suites ne conspirèrent pas et n'ont jamais conspiré contre les rois et les gouvernements? Le Père Garnet, provincial des Jésuites d'Angleterre, les Pères Gérard et Greenway (le Constitutionnel en omet un) étaient absolument étrangers au complot, ainsi que l'établissement tous les documents historiques. Le Père Garnet n'en fut pas moins exécuté; mais c'est parce que le procureur-général soutint que les missionnaires en général et les Jésuites en particulier étaient ligés dans une conspiration impie pour faire périr le Roi et les chefs du protestantisme. Le Père Garnet n'avait pas participé autrement au complot. Les historiens qui écrivent l'histoire à la façon du Constitutionnel ont prétendu aussi que le Pape avait été consulté par le provincial des Jésuites, et que le Pontife romain avait encouragé les auteurs de la trahison. Bref, tels sont les faits que l'anniversaire du cinq novembre est destiné à rappeler au peuple anglais.

Cette solennité était tombée en désuétude. Depuis l'émancipation des catholiques, les membres les plus éclairés du clergé anglican s'abstenaient de célébrer un service qui était une insulte adressée à une portion considérable de leurs concitoyens. Le cinq novembre et son héros, Guy Fawkes, étaient tombés dans l'oubli, quand cette année, les circonstances ont donné à cette journée plus d'éclat qu'elle n'en avait jamais eu. Le Times consacra plusieurs colonnes au compte-rendu des services religieux qui, en vertu de la loi, ont été célébrés hier dans les églises. On concevra facilement ce qu'ont été les sermons prêchés dans de pareilles circonstances. A de très-rare exceptions près, ils ont été en harmonie parfaite avec la scène qui se passait au même instant dans les rues et les carrefours. La populace mettait en action les enseignements de ses ministres. Nous doutons que Londres ait jamais offert le spectacle de saturnales semblables.

On promenait dans les rues des écriteaux sur lesquels on lisait: Pas de papisme! pas de dévotion en pairs à catheter! pas de blague catholique! La populace accueillait avec acclamation l'effigie de Guy Fawkes partout où elle passait. Plusieurs habitants des environs de l'église catholique de Saint-Georges, craignant sans doute d'être pris pour des catholiques et maltraités, avaient orné leurs maisons d'inscriptions et devises anti-romaines. Le plus beau groupe promené dans les rues se composait de quatorze figures, dont une de seize pieds de hauteur. Il y en avait une représentant le nouveau Cardinal-Archevêque de Westminster, avec le cos une de sa dignité; il avait à ses côtés une femme, un moine bien dodu, et un ecclésiaste portant de l'eau bénite. Au devant de la voiture sur laquelle figurait cette mascarade on lisait: Le Cardinal-Sainte-Infidélité allant prendre possession de son diocèse de Westminster. Une autre inscription disait: Guy Fox (remarqué) allant se faire canoniser à Saint-Georges. Ce groupe avait attiré une foule immense; il a été applaudi. Des agents de police suivaient ce cortège, qu'ils ont conduit jusqu'à la Cité,

donnant à la mascarade une sorte de caractère officiel. A sept heures du soir, plusieurs milliers de personnes assistaient à la destruction par le feu de l'effigie du Cardinal Wiseman et de celles des onze évêques catholiques. On avait amoncelé des figots et du goudron, et les Evêques étaient attachés à des poteaux où ils ont été brûlés. La musique, pendant cette exécution, faisait entendre l'air national: Dieu sauve la Reine! Dans les environs de la Tour de Londres, le Pape a été brûlé en effigie au milieu d'une telle affluence du peuple, que la police avait cru devoir prendre des mesures pour maintenir l'ordre et protéger au besoin les propriétés. Ces paroles ont dit Daily-News. Cette exécution a eu lieu au milieu de cris, de hurlements et de vociférations: A bas le Pape! A ces clamours se joignait le bruit de pétards qui étourdissaient les habitants des maisons voisines de cette scène. Toutes les brigades de pompiers étaient consignées, tant on craignait les conséquences de ces manifestations dangereuses.

Les mêmes démonstrations ont eu lieu dans toutes les petites villes des environs de Londres, et il paraît qu'il en a été ainsi d'une extrémité à l'autre de l'Angleterre.

Voilà le protestantisme anglican bien vengé de l'audace du Pontife romain! L'Evêque de Londres faisait observer, dans son dernier mandement, que le rationalisme allemand offrait à l'Angleterre de plus grands dangers que les doctrines catholiques. Nous pensons, nous, que des démonstrations comme celles dont Londres a été le théâtre, le 5 novembre, font courir au pays et à sa souveraineté des dangers autrement sérieux et imminents que l'érection par le Pape de nouveaux sièges épiscopaux. Il y a quelques semaines que l'empereur d'Autriche était impunément insulté par la populace de Londres dans la personne d'un de ses généraux. Aujourd'hui, le Gouvernement laisse balouter et brûler en effigie le représentant de l'autorité religieuse la plus auguste qui soit sur la terre. Est-ce par de tels moyens que lord John Russell espère arriver à inspirer au peuple anglais le respect de la double autorité dont il se montre si jaloux lorsqu'il la croit attaquée dans la personne de sa souveraine?

JULES GONDON.

[Nous extrayons d'un autre journal français l'article qui suit, sur les démonstrations anti-papistes en Angleterre. On y voit avec plaisir qu'il s'opère un retour à des sentiments plus convenables et à des idées moins étroites, vis-à-vis du Catholicisme.]

Les ignobles scènes de Londres ont été surpassées encore par la populace de Douvres. Ici, déjà nos prévisions commencent à se réaliser; des cris de mort et des menaces de pillage éclataient à travers les mascarades et les sarrasins.

Mais, disons-le, l'espoir que nous plaçons dans le bon sens du peuple anglais n'a pas été complètement trompé. Des officiers protestants ont hautement témoigné leur indignation à propos de parades qu'ils appellent "sauvages et dégradantes." Plusieurs même, selon une correspondance particulière, ne craignaient pas d'exprimer leur mécontentement dans les termes les plus vifs et allaient même jusqu'à exalter le mouvement du clergé catholique près des pauvres, près des malades, dévouement, disent-ils, qu'il faudrait encourager par la reconnaissance, au lieu de le confondre et de l'abattre par des insultes. Ce n'est certes pas là le sentiment de quelques hommes isolés, il faut le dire pour diminuer

### FEU BLEU.

### LE MONTAGNARD

OU LES

### DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

A l'aspect des deux cadavres qui étaient étendus au travers du cabaret, les deux nouveaux venus s'arrêtèrent.

Ce n'est rien, dit Cassius tranquillement; c'est Scévola qui a tué cet homme et cet homme a tué Scévola.

Une pensée prompte comme l'éclair traversa la pensée d'Obrice: il saisit la lumière qui était sur la table et se pencha sur le visage déjà livide du vieux serviteur dont la mort semblait un sommeil. Pendant quelques instants il resta penché sur ce corps glorieux.

Ce n'est pas lui! murmura-t-il enfin d'une voix qui sortait comme un sifflement, aigu de ses dents serrées; ce n'est pas lui!

Et il jeta violemment à terre le flambeau qu'il tenait à la main.

La lune alors, éclaira seule, de sa lueur blafarde, ce lugubre tableau. La figure d'Obrice

était aussi blanche que celle des deux morts; il ne faisait pas attention à Georges, qui était à côté de lui, agité par une contraction nerveuse; mais plongé tout entier dans sa haine il écumait de rage.

Cassius! Cassius! cria-t-il tout-à-coup d'une voix de tonnerre. Il n'est donc pas venu? Ton marquis DeSavernay, répondit Cassius, est le diable en personne. Il y était, j'en suis sûr.

Il y était, hurla Obrice, en se dressant, menaçant devant Cassius. Il y était! et tu l'as laissé partir. Oh! si j'avais été là moi!

Si tu avais été là, citoyen président, tu n'aurais rien fait de plus que nous.

Maladroits!... imbecilles! grinait Obrice entre ses dents.

Tout-à-coup, trois coups de feu presque consécutifs retentirent dans le silence de la nuit. Obrice fit un bond sur lui-même. Qu'est-ce que cela? dit-il.

Cassius s'était élançé vers la porte. Ces coups de feu viennent de là, dit-il en indiquant de la main le petit bois qui n'était éloigné que de cinquante pas tout au plus de la maison. Quelques-uns des nôtres étaient restés pour nous prêter main forte au besoin.

Il s'interrompit; un autre coup de feu venait de retentir, et on put entendre, malgré l'éloignement, plusieurs cris comme sont ceux de gens qui s'appellent.

Je vais voir ce qui se passe là-bas, dit Cassius en se précipitant dans la direction d'où venaient les cris.

Le visage d'Obrice rayonna; il serra con-

vulsivement les bras de Georges et murmura à demi-voix: Tout n'est pas perdu, peut-être.

Puis il s'accorda contre la porte cherchant à plonger ses regards dans l'obscurité.

S'il eût été moins absorbé dans la pensée qui le dominait tout entier, il eût pu voir un des hommes qui avaient orné la maison jaune avant la fuite du marquis, s'approcher sans bruit de la fenêtre en se glissant le long du mur, et éclairé par la lumière intérieure qui rejaillissait sur les vitres, regarder successivement si les amorces de ses pistolets étaient bonnes, puis après cet examen minutieux, Obrice eût pu le voir mettre un de ses pistolets à sa ceinture, prendre son sabre d'une main, et après avoir fait un circuit afin d'éviter le rayon de la lumière projeté par les fenêtres, disparaître au milieu des fondrières que les pluies récentes avaient creusées. Mais lorsque cet homme ne crignit plus d'être aperçu parmi ses compagnons, il changea de direction et courut de toute la vitesse de ses jambes du côté où Cassius s'était enfoncé dans le bois.

Georges atterré, attendant par ce qu'il venait de voir, alla s'asseoir dans l'angle le plus obscur de la chambre et se prit le front dans les mains.

Décidément Antoine Obrice avait l'instinct de la vengeance et de la haine; tout son cœur s'était remué par un de ces pressentiments qui sont presque une seconde vue... Il attendait, les pieds dans le sang et la pensée pleine de fiel; il écoutait s'éloigner les pas de Cassius qui retentissaient encore dans l'ombre et le silence; tout son visage avait une ex-

pression étrange, et ses regards jetaient des flammes sinistres autour de lui.

Tout-à-coup une pensée subite de crainte et de doute traversa son esprit; semblable à ces animaux féroces que la nuit fait sortir de leurs tanières et qui cherchent une proie pour la déchirer, il fit quelques pas en avant et aspira le moindre souffle d'air par ses narines gonflées.

A moi vous tous! s'écria-t-il, d'une voix tonnante.

La mente jacobine accourut.

Combien êtes-vous? dit-il, à ceux qui s'approchèrent les premiers.

Sept! répondit l'un des hommes.

Eh bien! venez avec moi, nous allons corner cet autre côté du bois. Vous n'avez pas ajouté-t-il, en frappant successivement sur l'épaule de trois hommes, vous allez courir le plus vite possible vers l'endroit sombre que vous voyez là-bas et où la route fait un coude. Pour ne pas être aperçus vous vous coucherez à terre et vous vous placerez de manière à ce que nul ne puisse s'échapper du bois. Allez!... Et toi, Georges, dit-il en appelant le jeune homme, viens avec moi. Et comme il s'aperçut que le visage de Georges était pâle et son front plissé par de sombres réflexions, il lui dit en lui frappant sur l'épaule:

Tu fais aujourd'hui ton apprentissage, jeune cœur républicain... La république aime qu'on la serve de toutes les façons, par la voix et par les bras, pour éclairer les incrédules et pour frapper ses ennemis.

Je te suis, citoyen, dit tristement Georges en secouant la tête.

Obrice fit un signe et tous s'élançèrent à leur poste... Alors la maison jaune, tout à l'heure si tumultueuse, devint silencieuse comme un tombeau. Pas une voix, pas un souffle là où, tout à l'heure, retentissaient tant de cris de mort. Seulement, on entendait au dehors un murmure de voix étouffé par le frottement du vent dans les branches des bouleaux.

Quelques moments après, un groupe déboucha par le milieu du bois se dirigeant vers la maison jaune; le ciel, sans doute, ne voulait pas se faire complice de ce qui allait se passer; car des nuages épais couvrirent subitement le disque argenté de la lune, et à peine, si la maison apparaissait imperceptible, tant était profonde l'obscurité.

Le groupe avançait, et on put entendre la voix stridente de Cassius qui chantait la fameuse chanson de l'époque: Ça ira... ça ira... comme complètement obligé de toute marche; car il ne revenait pas seul, et ceux qui étaient derrière lui portaient un homme blessé, dont la tête recouverte encore d'un large feutre gris battait sur son épaule.

Cet homme était un vieillard, et ce vieillard était le marquis DeSavernay!... Dieu, dans sa suprême volonté, avait voulu qu'il n'échappât pas aux meurtriers qui acharnaient à sa poursuite, et que l'aurore du martyre ceignit ce noble front.

Lorsque Cassius ne fut plus qu'à une trentaine de pas de la maison, il devança ses camarades pour apporter cette bonne nouvelle



la honte qui retombe de ces hideuses manifestations sur la nation anglaise et son gouvernement, qui les laisse faire; c'est le sentiment d'une immense classe d'Anglais qui rougissent et sont confus, disent-ils, de l'insolence ostentatoire de leurs compatriotes. Ils ne doutent pas même que tout ce tapage n'ait un résultat opposé à celui qu'on en espère, et qu'il y ait beaucoup de protestants, qui hésitent encore, ne soient déterminés à abjurer et à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, en voyant par quels arguments on prétend prouver l'excellence de l'anglicanisme.

"D'un autre côté, un journal important, *The Economist*, fait appel à l'ancienne doctrine libérale de l'Angleterre, et s'écrit: "Il faut "permettre aux catholiques romains d'organiser leur culte, comme on le permet aux mé-thodistes et aux juifs. Si la loi accorde un "revenu ad des privilégiés à l'Eglise angli-cane, elle n'établit aucune distinction entre "toutes les autres sectes de la chrétienté, et "elles doivent être également protégées."

"Quand à lord John Russell, sa lettre, jugée très-sévèrement par la presse française, est attribuée au désir de ressaisir en se pliant aux passions populaires, une influence qui baisse et un crédit qui s'évanouit. Elle fournit l'occasion de rappeler au ministre d'Etat combien sa conduite est différente aujourd'hui de l'acquisition publique qu'il avait donnée à ces belles parcs de sir Robert Peel: "Oui, il "est à souhaiter que le Chef spirituel des catholiques romains d'Angleterre ne les laisse "point inférieurs aux catholiques des autres na-tions. L'état actuel des prêtres romains ne "peut se maintenir depuis l'acte d'émancipation; et tout en sauvant jusqu'au dernier "soupir notre Eglise, nous devons permettre "que nos concitoyens catholiques ne soient "plus administrés comme ceux des pays non "civilisés."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 6 DECEMBRE 1850.

Première Page:—Allocution de S. S. Pie IX.—Angleterre: le 5 novembre: vérité sur la conspiration des poudres.—Scènes dégradantes. Feuilleton:—Le Moutagnard ou les deux Républiques (Suite).

Nouvelle maison Episcopale.

L'Evêque diocésain vient de faire un appel aux sympathies religieuses et patriotiques des citoyens de Montréal, en les invitant à l'aider à achever le nouvel édifice qui doit procurer enfin une demeure convenable au premier Dignitaire ecclésiastique de ce district et à ses successeurs dans l'Evêché. A cette occasion, Sa Grandeur a adressé la lettre suivante.

EVÊCHÉ DE MONTRÉAL. Le 2 décembre 1850.

"La présente est pour vous annoncer que vous recevrez, dans le cours de ce mois, une visite dont je crois devoir vous faire connaître d'avance le but. En deux mots, il est question de vous mettre à contribution pour l'Evêché maintenant en construction. "Avant tout je vous observerai que l'établissement d'un Evêché dans cette ville n'a rien coûté à ses habitants, à part la donation d'un terrain par l'Honorable D. B. Viger, et la souscription particulière de quelques citoyens. "Mon Prédécesseur, l'heureux mémoire, en faisant l'établissement actuel, dut donc se restreindre dans des dimensions fort étroites. Aussi cet édifice est-il insuffisant, depuis plusieurs années, à cause du grand concours de Prêtres et de Laïques, qui y arrivent journellement, pour leurs devoirs religieux, ou pour les affaires ecclésiastiques. Au concours du clergé et des Fidèles se joint, assez souvent, celui des

Evêques étrangers qui daignent honorer notre ville de leur visite, et relever de leur présence la splendeur du culte Catholique.

"Maintenant, avec la meilleure volonté du monde, il m'est impossible de remplir un des devoirs de l'Evêché, celui d'exercer une honnête hospitalité, comme devrait le faire l'Evêché d'une ville telle que Montréal. D'ailleurs, je sens le besoin qu'il y a ici pour l'Evêché de cette grande ville de s'entourer d'un bon nombre de Prêtres, capables de faire honneur à la Religion et à la Patrie. Tout cela demande un local plus spacieux et plus décent que l'Evêché actuel. J'aime beaucoup à être pauvre pour moi; mais, je vous l'avoue, un peu d'a-sance en faveur des autres ne me déplaît pas.

"Ces divers motifs me portent, l'an dernier, à accéder aux pressantes sollicitations qui m'étaient faites depuis longtemps par les amis de l'Evêché; et j'acceptai leurs oblations volontaires, au moyen desquelles s'est fait l'extérieur du nouvel Evêché, qui ne fera pas, je crois, des honneurs à cette ville. Peut-être même paraîtra-t-il à quelques uns trop splendide. Mais je dois vous avouer ici qu'en cela j'ai cédé à une pensée de patriotisme et de charité; car j'ai eu uniquement en vue de donner au talent de l'ouvrier du Pays une occasion solennelle de se développer et de se montrer, en même temps que je croyais faire une bonne charité, en faisant gagner du pain à de bons pères de famille, à des hommes laborieux qui autrement seraient demeurés sans ouvrage. Je me serais bien passé de ce splendide; et j'aurais à coup sûr préféré quelque chose de plus simple et de plus analogue à mes goûts particuliers. Mais j'ai cru que je devais avoir égard aux raisons d'intérêt public et d'honneur national; d'autant plus que, jusqu'ici, l'Evêché n'a pas mis un sou sur cette bâtisse, qui est uniquement l'œuvre des souscriptions de nos Campagnes. Car on y a compris que, si une Paroisse doit loger son Curé et ses Vicaires, un Diocèse doit loger son Evêché et ses Auxiliaires.

"Si ces considérations vous paroissent de quelque poids, veuillez bien m'accueillir favorablement, dans la personne de mon digne Coadjuteur qui, comme vous le savez, est un autre moi-même, et qui se présentera, ces jours-ci mêmes, pour recevoir votre contribution à cette œuvre qui, ce semble, doit être l'œuvre de la ville, aussi que celle de la campagne."

Je suis bien sincèrement, M.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, I.G. Ev. de Montréal.

P. S.—Les souscriptions seront également bien accueillies, étant faites par versements à diverses époques.

† I.G. Ev. de M.

En conséquence de cette invitation faite avec confiance, Mgr. le Coadjuteur, accompagné de M. Pinsonneault, a commencé incessamment à recueillir les offrandes des citoyens; et déjà, nous assure-t-on, les souscriptions s'inscrivent généralement, à la suite de celle très-gracieuse de Son Honneur le Maire. A cause de la trop grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'aller personnellement à la demeure de tous les catholiques bien disposés à cet égard, l'Evêché a dû se borner à adresser directement sa circulaire à ceux qui fréquentent ordinairement l'Evêché, à quelques exceptions près, lors des visites du premier de l'an; mais en même temps pour faciliter à un très-grand nombre d'autres fidèles l'occasion de contribuer eux aussi, suivant leur désir et leurs moyens, à cette bonne œuvre, on nous prie d'annoncer qu'une liste de souscription demeurera ouverte à l'Evêché actuel, pour la satisfaction de tous les amis de l'entreprise. On se propose de conserver les noms des bienfaiteurs non-seulement dans les archives du diocèse mais aussi d'en déposer une liste dans une partie réservée des fondations, lors de la bénédiction de tout l'édifice.

L'Excitation religieuse en Angleterre.

Nous reproduisons sur la première page de notre feuille de ce jour deux extraits de nos journaux de France, sur l'excitation religieuse en Angleterre et sur les démonstrations pro-

lestantes qui, depuis le 5 novembre, en mémoire de la conspiration des poudres. Nous avons beaucoup d'éloignement pour tout ce qui tend à raviver les animosités religieuses. Aussi, si nous appelons ce que le protestantisme a fait contre nous, ce n'est que par voie de défense. Les hideuses scènes qui ont eu lieu récemment à Londres, et à Douvres surtout, ont une triste signification; elles ont évidemment pour but de perpétuer l'atroce calomnie que c'est le catholicisme qui a inspiré aux auteurs du complot des poudres leur exécrable projet, au lieu de faire peser la responsabilité de cette infernale trame sur quelques individus mal disposés.

En face de si cruelles accusations, c'est notre droit et notre devoir de rectifier les faits.—Depuis 300 ans, dit un grand écrivain, l'histoire semble n'être qu'une vaste conspiration contre la vérité. On, et dans cette conspiration sont entrés non seulement les écrivains protestants, mais ce qui est plus regrettable et plus funeste encore dans les conséquences, un grand nombre d'hommes soi-disant catholiques. Delà tant de notions erronées concernant certains faits de l'histoire. Combien de dupes, par exemple, en sont encore à croire que le complot de 1605, est attribuable à la religion catholique et aux Jésuites! Combien de dupes, même parmi une certaine classe de Catholiques, en sont encore à ajouter foi à l'accusation de conspiration contre les rois, si anachroniquement portée contre la Compagnie de Jésus! Ces mensonges historiques et mille autres semblables, sont depuis longtemps stéréotypés pour l'usage de quiconque veut exploiter contre l'Eglise les préjugés et le fanatisme de l'hérésie et du philosophisme. Bien peu de lecteurs se donnent la peine d'aller puiser à bonne source leurs connaissances sur ces importantes questions. Et aujourd'hui encore, après tant de dénégations victorieusement prouvées, les mêmes calomnies continuent la rue.

L'auteur de l'article de *l'Univers*, rappelle avec amertume, peut-être, mais avec vérité, l'horreur des lois pénales d'Angleterre contre les Catholiques. Et, ce qu'il est triste d'observer, c'est que ces lois ne sont pas encore rayées du Code de la Grande-Bretagne, quoiqu'on ait dit, il y a quelques semaines, que *l'Herold* de cette ville. Il y a plus, on va aujourd'hui jusqu'à parler de les tirer de l'oubli où elles sont tombées. Le *Morning Advertiser*, de Londres, annonçait dernièrement que l'intention du ministère anglais était de présenter un bill contre les évêques catholiques. Pour prévenir les inconvénients du délai, le *Morning Post*, à cette occasion, mentionne celles des lois pénales dont la mise à exécution permettrait de prendre patience. Nous citons textuellement cette feuille:

"En attendant les nouveaux pouvoirs que le Gouvernement pourra demander au Parlement afin d'être protégé contre les usurpations de Rome, nous pouvons faire usage des armes anciennes qui sont à notre disposition.—La 2e clause de l'Acte 13 d'Elizabeth, chapitre 2e, porte: Si quelque personne obtient de l'Evêque de Rome ou de ses successeurs au siège romain, quelque manière de bulle, écrit ou acte manuscrit ou imprimé contenant des choses quelconques; si on publie ou met en usage la dite bulle ou le dit acte, tous actes de cette nature seront réputés et jugés actes de haute trahison, et les coupables seront punis comme traîtres. La clause 4e porte: que toute personne qui aura aidé à l'exécution du dit pouvoir usurpé, ou de la dite juridiction ou autorité, sera passible des peines dérivées dans les statuts de *Præmunire*. Les papes, le cardinal Wiseman, le docteur Ullathorne et tous leurs amis, malgré leur finesse, sont, à proprement parler, compris dans les termes de ces dispositions, qui n'ont été ni révoquées, ni abrogées. La clause 7e, relative à l'usage et à la délivrance des insignes de la religion romaine, mérite aussi d'être prise en considération. Les clauses pénales de l'article 10, de Georges IV, chapitre 7e, plus connues sous le titre de l'acte d'émancipation, disent: que les prêtres catholiques romains officient ailleurs que dans les lieux d'ordinaire consacrés à leur culte, ils sont passibles d'une amende de 50 livres sterl. Il y a d'autres clauses qui excellent spécialement du royaume les Jésuites et autres ordres religieux, communautés et

associations de l'Eglise de Rome, liées par des vœux monastiques ou religieux. Ces clauses peuvent être invoquées par les officiers de la Couronne. Nous passons en revue ici les articles que nous pouvons saisir, parce que nous prévoyons qu'il ne peut pas y avoir de paix et qu'il faudra en venir à une lutte ouverte avec le pouvoir papal. La concession ou l'indulgence seraient non utiles, mais détestables; et les attribuerait à la peur."

Ain nos frères séparés d'Angleterre, tout en montrant l'extrême tolérance protestante, se montrent très-disposés à renouveler contre le Catholicisme des persécutions qui ont à jamais déshonoré l'époque qui y a eu recours. Et il est à remarquer que cet esprit là n'est pas nouveau. Dès l'origine, le protestantisme, comme l'a dit M. de Chateaubriand, "criait "à l'impudence de Rome, tout en égorgeant "les catholiques en Angleterre et en France, "en jetant au vent les cendres des morts, en "allumant les bûchers à Genève, en se souil-"lant des violences du Munster, en dictant "les lois atroces qui ont accablé les Irlandais, "à peine aujourd'hui délivrés après trois siècles d'oppression."

M. Warren, facteur de pianos etc., nous ayant fait voir et ayant touché en notre présence l'excellent orgue qu'il décrit dans nos colonnes d'annonces, nous sommes en état de dire que nos recommandations précédentes en faveur de cet instrument ont été loin d'être exagérées. Les proportions, la coupe, et le travail de cette pièce en font une œuvre d'art des plus remarquables pour notre pays; et nous ignorons si les facteurs étrangers produiraient un article supérieur à celui-là. Par rapport aux qualités musicales de l'instrument, elles forment un ensemble de mélodies que nous ne croyons pas pouvoir être surpassées.

L'ignorance des droits et des devoirs, surtout lorsqu'elle se joint à cette imparadonnable incurie, malheureusement trop commune, il faut le dire, dans la classe des distributeurs de la justice sommaire, est continuellement une source d'iniquités révoltantes. Nous pourrions en multiplier ici les exemples; mais notre but étant de prémonir sur des abus fâcheux sans attaquer les personnes, nous ne nous arrêtons aujourd'hui qu'à un seul fait d'oppression légale. L'our le théâtre est assez loin de nous, en offrant une traduction de la note suivante adressée au *Gaspé Gazette*:

A l'Editeur de la Gazette de Gaspé.

Percé, 7 novembre 1850.

Monsieur,—Je vous prie bien de publier ce qui suit: Il y a environ quinze jours, comme je transportais à ma maison certains effets, ils furent volés sur le grand chemin et enlevés de ma charrette pendant que j'étais entré pour un moment dans une maison. Les articles volés étaient un lit de plume, quatre couvertes et un surtout de drap. Je m'adressai à John Buck, Ecr. J. P. de *Cape Cod*, qui fit émaner un warrant de recherche, et les effets furent retrouvés, partie dans une maison occupée par un nommé Bondin, et le reste en la possession d'un autre, du nom de Luc Savoy, tous deux de la Grande Rivière, lesquels furent amenés devant le magistrat. Quel jugement a rendu le magistrat, le Pignone, si ce n'est qu'il leur soit Bondin, l'un des inculpés, fit remise au juge de paix d'une vache en paiement des frais se montant à trois louis dix-huit schellings!! et l'honorable juge retient une partie de ma propriété en gage jusqu'à ce que j'aie payé une somme de dix schellings!! Quant à l'honnêteté de ce procédé, vous, M, l'Editeur, et le public, en serez les juges. J'espère qu'en même temps vous me procurerez la satisfaction d'informer le gouverneur-général de ce qu'est dans ce district l'administration de la loi et de la justice, dans les mains de quelques-uns des messieurs qui tiennent une commission de la Paix.

Je suis, monsieur, Votre obt. serviteur PHILIP NORMAN.

On lit dans le *Montreal Gazette*: "Le Barreau de Haut-Canada commence à ressentir les effets du mode suivi pour relever les sentiments et le caractère de ses membres des années dernières, en rendant plus sévères les épreuves d'examen des candidats avant leur admission à l'étude. Plusieurs des membres frivoles (*vagabonds*) ont déjà été traduits devant la cour et sommairement dépouillés de leur robe.

"Le 23 du mois dernier, deux autres membres de ce corps ont été amenés à justice, l'un se nommant E. H. Hawke, et l'autre R. P. Crooks, pour manœuvres illicites en leur qualité professionnelle. Hawke a été rayé du tableau des Procureurs, et Crooks condamné à une amende de £30 et à l'emprisonnement jusqu'à liquidation.

"Le Barreau de Montréal n'aurait aussi inutilement à souffrir d'un sarclage, et il aurait lieu si les personnes qui ont souffert des détournements ou de rétention de leur argent, voulaient dénoncer les plantes nuisibles."

France.

Le message du Président, lu le 13 à la tribune de l'Assemblée Nationale, par le ministre de l'intérieur, a été écouté avec la plus profonde attention.

Cet important document commence par un exposé général de la situation. Puis il offre successivement une appréciation détaillée de chacune des parties de l'administration intérieure et extérieure.

Après d'amples exposés sur l'état de la législation, des finances, des travaux publics, sur l'agriculture et le commerce, sur la situation industrielle du pays, qui s'est améliorée en 1850, sur la justice, la marine, la guerre, l'instruction publique et les cultes. Voici en quels termes le message a justement exalté l'expédition romaine, la bravoure des soldats français, le service rendu à la catholicité et à l'ordre social par le rétablissement du Saint-Père et l'arrêt de la démagogie et de la révolution qui s'était allumée à Rome:

Depuis mon dernier message, notre politique extérieure a obtenu, en Italie, un grand succès. Nos armes ont renversé à Rome cette démagogie turbulente qui, dans toute la péninsule italienne, avait compromis la cause de la vraie liberté, et nos braves soldats ont eu l'honneur de remettre Pie IX sur le trône de Saint-Pierre. (Voix nombreuses: Très-bien! très-bien! Rouleurs à gauche.) L'esprit de parti ne parviendra pas à obscurcir ce fait mémorable qui sera une page glorieuse pour la France. (Nouvelles et nombreuses marques d'approbation.—Rires sur quelques bancs de l'extrême gauche.)

"Le but constant de nos efforts a été d'encourager les intentions libérales et philanthropiques du Saint-Père. Le pouvoir pontifical poursuit la réalisation des promesses contenues dans le *motu proprio* du mois de septembre 1849. Quelques-uns des lois organiques ont déjà été publiées, et celles qui doivent compléter l'ensemble de l'organisation administrative et militaire dans les Etats de l'Eglise ne tarderont pas à l'être. Il n'est pas inutile de dire que notre armée, nécessaire encore au maintien de l'ordre à Rome, Pest aussi à notre influence politique, et après s'y être illustrée par son courage, elle s'y fait admirer par sa discipline et sa modération. (Très-bien! très-bien!)

Puis, sur l'attitude de la France relativement aux différends étrangers, il ajoute: "Sur les points divers où notre diplomatie a eu à intervenir, elle a noblement maintenu la dignité de la France et nos alliés n'ont jamais en vain réclamé notre appui.

"C'est ainsi que de concert avec l'Angleterre nous avons envoyé des forces navales dans le Levant, afin de montrer notre loyale sympathie pour l'indépendance de la Porte, qui pensait que la Russie et l'Autriche voulaient porter atteinte en demandant, en vertu d'anciens traités, l'extradition des sujets hongrois et polonais réfugiés sur le territoire turc. Grâce à la sagesse que ces puissances ont apportée dans les négociations, l'intégrité de l'empire ottoman a été sauvée.

"En Grèce, dès que nous avons appris les

au président; car, bien que le marquis de Saverney fut recouvert d'habits grossiers, nul ne pouvait s'y tromper. Il y avait sur la physiologie de ce noble vieillard, et dans toute sa personne, cette révélation inappréciable de vraie et de haute aristocratie qui perce à travers tous les déguisements. Cassius s'arrêta en voyant la profonde obscurité qui régnait dans le cabaret. Citoyen Obrice, cria-t-il plusieurs fois à haute voix. Comme nul ne répondait: Personne, dit-il, se répondant à lui-même. Alors tirant de sa poche un briquet, il fit du feu, alluma un morceau de papier; et éclairé par cette lueur vacillante, il ramassa le flambeau qu'Obrice avait jeté à terre.

Par ici, les autres, cria-t-il en appelant ses compagnons. Les hommes entrèrent. Cassius s'approcha d'eux, et plaçant sa lumière devant le visage pâle et ensanglanté du mourant, il dit d'une voix ironique: Il faut avoir des égards pour le très-haut seigneur de Saverney. Camarades, déposons le marquis sur ce lit. Le marquis non seulement ne bougea pas, mais n'ouvrit même point les yeux.

Cassius le toucha rudement sur l'épaule et ajouta d'une voix dure: "Tu vois, marquis, que nous faisons bien les choses; tu seras là en bonne compagnie; voilà déjà un des tiens qui t'attend."

Seulement alors le vieux gentilhomme souleva ses paupières, et en voyant son fidèle Jacques étendu à terre, baigné dans son sang, il murmura à voix basse: A tout à l'heure, mon

vieux ami! Puis, lorsqu'il eut murmuré ces paroles que Dieu entendit, ses yeux se refermèrent.

En voilà de la besogne pour empoigner un aristocrate, dit un des hommes en ricanant; j'ai le gosier sec à prendre feu comme amadou. Et moi donc, dit un autre, je tire la langue comme un chien.

Pardieu, dit Cassius, nous sommes au cabaret de la maison jaune, nous trouverons bien du vin, quand le diable y serait... Qui est-ce qui me passe son couteau, que je coupe la chandelle. Et quand tous ces bouts de chandelle furent éclairés, il s'écria: Allons... allons... en route, camarades, j'ai une soif à crier comme un petit jacobin de six semaines.

Presque aussitôt tous disparurent, ceux-ci à droite, ceux-là à gauche, pour chercher soit le liquide soit le solide.

A peine avaient-ils disparu, qu'un homme s'avança doucement au milieu de l'obscurité et s'approcha du lit sur le quel était le marquis de Saverney. Après avoir regardé de tous côtés avec inquiétude, cet homme se pencha sur le vieux gentilhomme et lui dit tout bas: M. le marquis, pouvez-vous m'entendre? C'était la même voix qui avait prononcé ce mot: *L'avenir*, signe de ralliement auquel le marquis de Saverney avait répondu: *France*.

Le blessé fit un mouvement en la reconnaissant, et tourna la tête du côté où cette voix s'était fait entendre. L'inconnu ne vit pas ce mouvement, mais le sentit; et il ajouta:

Avez-vous encore la force de vous soutenir un peu et de marcher? Il n'y a pas un instant à perdre.

Le marquis essaya de se lever, mais il retomba aussitôt sans forces et murmura d'une voix épuisée: je ne le puis pas.

Eh! bien, je vais vous porter, passez seulement vos deux bras autour de mon cou et que Dieu vous soit en aide!

Merci... merci, reprit le marquis en tournant ses yeux éteints vers son libérateur inconnu, vous vous perdriez sans pouvoir me sauver. Je n'ai plus de forces, vous le voyez... même pour soulever mes deux bras... Ces hommes ne tarderont pas... à... vous... atteindre; et... vous... priez-le votre... vie... votre... généreux... dévouement.

Le marquis avait prononcé ces dernières paroles en s'arrêtant à chaque mot. Qu'importe, dit l'inconnu, je suis fort. Et il souleva dans ses bras robustes le vieillard, dont la tête retombait blême et inanimée...

Mais au même moment on entendit les pas des jacobins qui remontaient. Il n'est plus temps, murmura le marquis; Monsieur, laissez-moi... Dieu veut que je meure... je mourrai... partez... prévenez mon fils si vous le pouvez, et remettez lui une petite clef que vous trouverez dans ma poche à droite. Malheur, dit l'homme en laissant retomber le corps sur le lit; car Cassius et ses compagnons entraient chargés de bouteilles de vin. D'un mouvement plus prompt que l'éclair, il mit

la main dans la poche du marquis, en retira une petite clef, puis, se penchant une dernière fois sur le mourant, il lui dit à voix basse: espérez encore, monsieur le marquis... Et, avant que la lumière n'eût trahi sa présence, il disparut; puis, glissant le long de la maison, il se perdit bientôt dans l'obscurité, derrière les broussailles.

Il était temps, car les nouveaux hôtes de la maison jaune vinrent prendre possession du cabaret. Ce fut alors une confusion de paroles, de rires et de chants qui insultraient honteusement à ces deux hommes morts, et à cet homme mourant, qui attendait silencieusement et résigné que la volonté de Dieu éteignît le dernier souffle de vie dans sa poitrine.

Ici commence une de ces scènes terribles à raconter et que la révolution a écrites si souvent dans ses hideuses annales. Toutes ces scènes et bien d'autres encore sont gravées ineffaçablement comme un héritage de terreur dans plus d'un souvenir...

Le produit de la nouvelle excursion avait été rangé sur la table; et alors, ces hommes avides de vin autant que de sang se vautre à l'entour.

Cassius levant son verre, porta le premier toast: A la république une et indivisible et à son illustre représentant le citoyen Robespierre!

Les toasts suivirent, comme dans l'océan une vague en suit une autre. Chacun de ces hommes, réveillés un jour républicains, par la grâce seule de leurs pas-

sions, personnifiaient dans leurs libations cette république naissante qui se rua sur la France, ne laissant autour d'elle que ruines et débris.

Mort aux riches et aux nobles! disait celui-ci, en emplissant son verre qu'il avalait d'un seul trait.

A l'extinction de tous les privilèges, hurlait un colosse.

A la liberté, criait un autre, oubliant que la liberté n'est pas une prostituée que l'on traîne ainsi d'ignominie en ignominie.

A la mort des monarchiens, vociférait un autre. Voyez-vous, camarades, disait Cassius, le pays ne sera vraiment républicain que s'il ne reste plus un seul de ces aristocrates et de ces monarchiens maudits. Il faut que tout le monde soit frère; les mauvais on les saigne, on les noie, on les pend.

Cette allocution toute jacobine fut reçue par d'immenses approbations... Déjà les fumées du vin enviaient les cerveaux, les têtes lourdes et chancelantes commençaient à s'appuyer sur les mains quand un héros de cette nuit sanglante cria tout à coup...

Et l'aristocrate, le ci-levant...! Ce fut l'étincelle qui alluma l'incendie, le premier coup de fusil qui commence une grande bataille.

Et l'aristocrate... répétèrent toutes les voix, comme un chant sinistre. Il faut qu'il boive avec nous! dit un autre en lançant vers le lit une bouteille qui alla se briser au dessus de la tête de vieillard. (A continuer.)



voies de fait par lesquelles l'Angleterre appuyait ses réclamations, nous sommes intervenus par nos bons offices. La France ne pouvait rester indifférente à la déchéance de l'indépendance de laquelle elle avait tant contribué: elle n'hésita pas à offrir sa médiation. Malgré les difficultés élevées durant le cours des négociations, nous parvînmes à adoucir les conditions imposées au gouvernement d'Athènes, et nos relations avec la Grande-Bretagne reprirent de suite leur caractère accoutumé.

"En Espagne, nous avons vu avec plaisir les liens qui unissent les deux pays se resserrer par la sympathie mutuelle des deux gouvernements. Aussi, dès que le gouvernement français apprit la criminelle attaque dirigée par des aventuriers contre l'île de Cuba, nous envoyâmes de nouvelles forces au commandant de la station des Antilles, avec injonction d'unir ses efforts à ceux des autorités espagnoles, pour prévenir le retour de semblables tentatives. (Approbation.)

"Le Danemark excite toujours notre vive sollicitude. Cet ancien allié qui ont tant à souffrir de sa fidélité à la France, lors de nos désastres, n'a pas encore, malgré la bravoure de son armée, dompté l'insurrection qui a éclaté dans le duché de Holstein.

"Nous insistons encore auprès du roi, afin qu'il assure, par des institutions, les droits des tûchés; d'un autre côté, nous lui donnerons tout l'appui qu'il est en droit d'exiger de nous en vertu des traités et de notre ancienne amitié.

"Au milieu des complications politiques qui divisent l'Allemagne, nous avons observé la plus stricte neutralité. Tant que les intérêts français et l'équilibre de l'Europe ne seront pas compromis, nous continuerons une politique qui témoigne de notre respect pour l'indépendance de nos voisins.

"Aussitôt après le vote de l'Assemblée nationale sur le subsidio de Montevideo, le gouvernement reprit à Buenos-Ayres les négociations pendantes. Il s'agissait de faire approuver aux traités conclus en 1819 les modifications jugées indispensables pour garantir efficacement l'indépendance de la république orientale, protéger les intérêts français sur l'Uruguay et sauvegarder l'intérêt national. Nous espérons terminer utilement et honorablement les complications regrettables qui, depuis si longtemps, ont interrompu les bonnes relations entre la France et les républiques de la Plata.

"L'abus trop longtemps toléré de la contrefaçon littéraire et artistique est le sujet de nombreuses négociations. La plupart des cabinets auxquels ont été proposés des arrangements internationaux, pour mettre un terme à cet abus, les ont accueillis du moins en principe. Déjà même la Sarlaigne vient de signer avec la France, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique, une convention qui donnera plus d'effet aux traités de 1843 et 1846.

"Je puis donc dire sans présomption: la position de l'Europe, est digne et honorable. Partout où sa voix se fait entendre, elle conseille la paix, protège l'ordre et le bon droit; partout aussi elle est écoutée." Enfin, dans le dernier paragraphe qui termine ce message, se fait jour toute la politique actuelle du président; ce ne sont rien moins que des déclarations catégoriques, absolues, sans réserve, de soumission à la Constitution, de respect pour l'ordre légal, d'union et d'entente avec la puissance législative.

"Tel est, Messieurs, l'exposé rapide de la situation de nos affaires. Malgré la difficulté des circonstances, la loi, l'autorité, ont recouvré à tel point leur empire, que personne ne croit déshonoré par un succès de la violence. Mais aussi, plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entraînement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut avant tout le repos. Encore émue des dangers que la société a connus, elle reste étrangère aux querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence des grands intérêts qui sont en jeu.

"J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettaient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. C'est ma conviction profonde; elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

"Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent; et surtout si mon nom, comme mes efforts, ont concouru à affermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

"La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

"Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.

"Les conseils généraux ont, en grand nombre, émis le vœu de la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

"L'incertitude de l'avenir fait naître, je le

sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la Constitution, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifesterá solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. (Très-bien!); inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans nos délibérations, inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes; et alors, croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

"Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose de manière à ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble. (Très-bien!)

"Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois. (Très-bien!)

"Je vous ai loyalement ouvert mon cœur; vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste." (Applaudissements.)

Voyage de Montreal a Oregon-City.

(Voir les numéros du 26 et 29 novembre.)

Oregon-City.

(Suite et fin.)

Maintenant parlons un peu de ces fameuses mines, qui mettent, depuis trois ou quatre ans, tout le monde en émoi, et qui font affluer tant de peuples sur ces lointains rivages.

On divise les mines, en mines du nord, et en mines du sud. Les unes et les autres sont très-considérables, et s'étendent, dans ce moment, à plus de deux cents lieues. On se rend aux unes et aux autres de deux manières, par terre et par eau. La voie de terre, pour les mines du nord, est la route qui s'étend de Bénécia, 12 lieues au nord de San-Francisco, jusqu'à Vernon, 6 lieues plus loin que Sacramento. Cette route est longue et pénible, plusieurs y sont morts avant d'avoir atteint leur but.—La voie d'eau est le Sacramento, par steamer, jusqu'à Sacramento-City, distante de San-Francisco d'environ 35 lieues, d'où l'on se rend aux mines par diverses voies. Les villes environnant les mines du nord sont Mar-saretta, en face de Sacramento, du côté ouest de la rivière; Suttersville, station de l'armée, à 2 lieues au sud de Sacramento; Vernon, à 7 lieues au nord de la même ville; Springfield, une lieue plus au nord que Vernon, tout cela sur les rives du Sacramento. Yuba-City est à dix lieues au nord de Sacramento. Toutes les mines sont à dix, vingt, trente, cinquante, cent, deux cents lieues. De ces villes, les unes dans le nord, les autres dans le nord-est. Les principales mines sont celles de Coloma, de Natoma, de Marmon, etc. La voie de terre pour se rendre aux mines du sud, est la route qui s'étend de San-Francisco jusqu'à Stanislaus-City, 6 lieues plus au sud que Stockton. La voie d'eau est celle de la rivière St. Joachim, par steamer, jusqu'à Stockton, à 30 lieues dans l'est de San-Francisco. (Je ne puis garantir l'exactitude des distances, mais je les crois très-approximatives). Les premières mines du sud sont peu éloignées de ces deux villes. Les autres villes sont Orescent-City, à 15 lieues au sud-est de Stockton; Jamestown, à 10 lieues à l'est; et le Camp-Sonorien, 3 lieues plus à l'est que Jamestown.

Les plus riches mines d'or en bloc sont les deux bras du Saint-Joachim, appelés, l'un Mercedès-river, l'autre Mariposa-river; on en avait extrait récemment plusieurs blocs de 6, de 10, de 20 livres et au-dessus; mais l'espace est resserré, et les mineurs pullulent.

Les mines du nord renferment un peu plus d'or que les autres, mais la foule y est presque compacte, et les fièvres, ou autres maladies, décident près du quart des mineurs. Un bon travailleur peut y faire un profit de 8 à 12 piastres par jour, sur quoi il en a vingt de payante à payer par mois au gouvernement américain, à moins qu'il ne soit américain lui-même, alors il est exempt du tout.

Aux mines du sud, la journée d'un bon travailleur ne s'élève guères qu'à six et huit piastres, avec le même droit à payer.

En conclusion, le quart des mineurs parait réussir assez bien, en plus ou moins de temps, selon qu'ils sont plus ou moins heureux en extraction de blocs. Deux français ont fait fortune, l'un en huit jours, l'autre en un mois; le premier trouva un bloc de 20 livres; le second un de 17; ils trouvèrent en sus l'un et l'autre, plusieurs petits blocs de trois à quatre livres. Avec cela, ils font bâtir et commercer. Plusieurs américains ont été également heureux. Mais ce sont de rares exceptions. Tout le reste, ou végété péniblement, malgré le plus accablant travail, ou mange tout en débauche, ou perd en jouant, ou tombe malade, ou meurt. J'ai vu plusieurs français, deux ou trois canadiens, des irlandais, des mexicains revenant des mines, presque épuisés de privations et de fatigues, et être très-heureux de gagner les trois ou cinq piastres par jour que l'on donne, à San-Francisco, aux différents ouvriers employés aux constructions et aux travaux publics.

Joignez à cela, les horribles désordres qui se passent de tous côtés sur les mines.—Voici comment procèdent les américains mineurs à l'égard des mineurs étrangers: s'ils s'aperçoivent que quelqu'un de ces derniers trouve de l'or en plus grande quantité à telle place, ils vont à lui, lui demandant un billet d'autorisation, le déchirent sous ses yeux, et le somment de quitter la place; s'il résiste, ils lui mettent le pistolet sous la gorge! Dernièrement un irlandais, un français et deux mexicains furent tués de cette manière. La justice est malheureusement trop douce pour les américains, qui s'en tirent moyennant quelques cents piastres; ceci est un fait. Et comme on doit penser, il y a réaction de la part des étrangers. Deux français furent chassés de leur place par les américains, et le soir même, les américains furent massacrés par les français. Ce même cas, ou de semblables, se présente tous les jours. Il est vrai que les trois quarts des mineurs américains, ou autres, sont en partie de la vile espèce. Pour mon compte, et en qualité de français, je me garderais bien de donner un billet de recommandation aux quatre-vingt-dix sur cent de ceux de nos compatriotes qui vont aux mines; ce sont pour la plupart, des anarchistes poursuivis par les lois, des banquerottiers, des vauriens de tout genre. Il n'en est pas de même pour ceux qui habitent les villes; il y a un bon nombre de gens très-recommandables.

Dans une précédente lettre, j'ai dit quelque chose de la corruption qui règne en Californie; je n'ai rien à ajouter, si non qu'on y vend les femmes tant par tête, comme un bétail, et que des capitaines de vaisseaux américains en amènent en cargaison, et en font littéralement un commerce. Non seulement dans la plupart des cafés ou restaurants, ou exposés, avec la dernière impudence, des tableaux indécents, en sculpture ou peinture; mais il y a, dans certains lieux, ce que l'on appelle des tableaux vivants; c'est tout dire....

Il n'est pas étonnant, après cela, que personne ne pense à la religion; tous sont plongés dans l'intérêt matériel ou la débauche.—Un prêtre français s'adressa à quatre négociants catholiques, pour les engager à s'employer à obtenir une église; deux lui répondirent qu'il leur était impossible, que le temps leur manquait;—le troisième dit qu'il ne voyait pas l'utilité d'une église dans un pays où il n'y avait pas de femmes!—le quatrième ne pensait pas qu'on dût faire plus pour une église catholique que pour un temple protestant, toutes les religions étant également bonnes à ses yeux.

La seule ressource est chez les mexicains, chez les californiens indigènes, et chez les irlandais. Les deux premiers peuples conservent, malgré le relâchement de leurs mœurs, un grand attachement pour la religion et leurs prêtres. Le troisième est bien reconnu pour être une véritable semence de catholicisme, partout où le jettent ses malheurs.

La Californie possède aujourd'hui 25 prêtres dont deux sont Irlandais, un Canadien, six Français, trois Italiens, un Espagnol, douze Mexicains. Ces prêtres occupent les postes suivants.—Le Père Gonzalez, français, administrateur du Diocèse, Santa-Barbara.—M. Langlois, séculier, sous-administrateur provisoire, San-Francisco.—M. Coyle, séculier, encore à San-Francisco, mais appointé missionnaire de Stockton.—Le Père Dumontell, pieux, mission de San-Francisco, près de la ville.—Le Père Lebret, pieux, à Sora sur les mines du Sud.—Le Père Real, français, Santa Clara.—M. Pinciro, séculier, Pueblo de San Jose.—Le Père Nobili, Jésuite, pueblo de San Jose.—Le Père Anzar, français, San Juan.—Le Père Ramirez, Dominicain, Monterey.—M. Ambris, séculier, San Antonio.—M. Gomez, séculier, San Luis Obispo.—Le Père Jose Jimeno, français, Santa Ynes.—Le Père P. Sanchez, français, Santa Ynes.—Le P. Théodose Boissier, pieux, Séminaire de Santa Ynes.—Le P. Felix, id., Le P. Antonio Jimeno, français, Santa Barbara.—Le P. Alexandre, français, San-Bonaventura.—M. Rosalez, séculier, une des missions du sud de la Californie.—Le P. Christodème Zolheim, pieux, San Diego.

L'ancienne population Californienne, qui est toute catholique, est disséminée dans les limites des différentes missions et occupent ces fermes immenses que l'on appelle Ranchos.

Il y a en tout environ 23 églises dont 7 à 8 des anciennes missions. Il y aurait besoin de deux prêtres résidents dans chacune des principales villes qui s'élèvent journellement sur les mines. On attend impatiemment la nomination d'un évêque. Les prêtres mexicains sont loin d'être des modèles; outre que la conduite de quelques-uns est équivoque, ils ne savent pas s'élever aux besoins du moment. Ce qu'il faut ici surtout ce sont des prêtres irrépréhensibles, prudents, éclairés, libéraux.

Il n'y a pas une seule école catholique en Californie. Mais on est à la veille d'en avoir une à San-Francisco, et l'autre au Pueblo. Plusieurs établissements ayant pour but l'éducation de la jeunesse sont en projet.

Vous avez sans doute appris la nomination de M. Burnet en qualité de gouverneur de la Californie. Ce Monsieur quitte, au mois d'octobre 1848, l'Orégon qu'il habitait, et où il s'était depuis peu converti au catholicisme, et se rendit en Californie. Le capitaine Souter, ex-officier de la garde de Charles X, en France, était venu s'établir en Californie et y possédait l'emplacement où est aujourd'hui bâtie Sacramento-City; il s'adjoignit M. Burnet, pour qu'il gérât ses affaires un peu en désordre, moyennant le tiers du profit. Ils vendirent l'emplacement de Sacramento, et se firent tous deux en peu de temps une belle fortune. Au mois de novembre 1848 M. Burnet, connu pour son habileté, son intégrité et son libéralisme, fut appelé par la voix du peuple à la charge qu'il remplit aujourd'hui. Il habite la

ville du Pueblo, capitale, à 18 lieues de San-Francisco.

Le 8 juillet, je pris passage, avec M. Brouillet, grand vicairé de Walla-Walla, et le P. Accolti, supérieur des Jésuites, à bord du steamer *Carolina*, partant pour l'Orégon. Nous arrivâmes tous trois, le 15 au soir, à Orégon-City. Le digne archevêque reçut les larmes aux yeux le nouvel envoyé de la providence, et le serra affectueusement dans ses bras.

Maintenant, j'attends pour me rendre dans l'île de Vancouver, des lettres de Mgr. Demers. Les Sauvages, dit-on, sont assez bien disposés; l'intrépide père Lanfranco en a baptisé un grand nombre cette année. Mais il paraît que nous rencontrerons des obstacles à notre projet de colonisation.

Cinq Indiens *Coyons* jugés par les Américains comme étant les auteurs du meurtre commis sur la personne du ministre Whitman et sa famille, ont été pendus le 3 juin dernier. Ils sont morts en chrétiens catholiques, assistés par les prêtres, et en se déclarant innocents de ce meurtre jusqu'à leur dernier moment. Vous trouverez, dans l'un des journaux que je vous envoie, une publication de M. Brouillet tendant à justifier les prêtres catholiques de l'Orégon, des accusations portées contre eux relativement à la révolte et au meurtre commis par les Indiens. Son cher ami, M. Spolding, a cherché, ni plus ni moins, à faire pendre, une seconde fois! Les RR. ministres méthodistes pensent très-charitablement n'avoir paix et tranquillité que lorsque tous les prêtres catholiques des rives de la Colombie et de la Wallamet seront égarés. Ne pouvant, hélas! jouir de la réalité, ils ont inventé et fait publier la nouvelle comme un fait accompli pour quelques uns. Aussi, rien d'étonnant qu'ils aient en chacun trois jours de migraine en apprenant mon arrivée... Et, au moment où j'achève cette lettre, on nous annonce qu'un nouveau prêtre et un ecclésiastique français viennent de débarquer à Portland. Pour le coup MM. les ministres vont tomber en syncope. Voilà où nous en sommes. Dans d'autres lettres, je parlerai plus amplement de l'Orégon, de ses missions, de son clergé. Veuillez faire savoir que les Canadiens venus avec moi en Californie sont tous partis pour les mines en bonne santé.

Je présente mes affectueux hommages à leurs Grandeur, aux prêtres et ecclésiastiques de l'Evêché. Ne m'oubliez pas à Chambly; vous savez combien je m'y réserve une large part de souvenir et de sympathies.

Je suis avec respect et amitié, votre serviteur dévoué, F. J. C... P. RE. MISS.

FAITS DE L'ETRANGER.

On écrit de Guérande à l'*Alliance de Nantes* au sujet du monument funéraire récemment découvert dans une chapelle de l'église de Guérande.

"Depuis plusieurs mois, des avis avaient été donnés à la fabrique que des statues étaient enfouies dans un souterrain de la chapelle de Saint-François de l'église de Guérande. Pour s'assurer de la vérité de ces avis, la fabrique résolut de faire des fouilles, et se transporta, mardi dernier au soir, avec des ouvriers, au lieu désigné. On commença par soulever une pierre, longue de deux mètres cinq centimètres et large de près d'un mètre, et qui était supposée devoir fermer l'entrée du souterrain. Dès le premier moment où la pierre fut soulevée, on s'aperçut qu'elle était revêtue de quelques sculptures, et dès lors on prit soin de la soulever avec précaution, et on prit soin de ne rien briser. Bientôt on montrèrent deux reliefs bien ressortis, dont l'un représente un chevalier et l'autre une dame reposant auprès de lui. L'un et l'autre des personnages, à en juger par la position des bras, devaient avoir les mains jointes; très-malheureusement elles ont disparu. Les yeux sont ouverts et les têtes reposent sur des coussins ornés de glands à chaque coin.

Le chevalier est revêtu de son armure; sa taille est de 1 mètre 70 centimètres. Un lion est couché à ses pieds.

"Sur les bords de la pierre et du côté du chevalier, on lit cette inscription (je conserve l'orthographe et le style):

"*Ci gist le noble et puissant seigneur Tristan de Carné en son vivant chevalier & héréditaire & premier maître d'hotel des ducs de Bretagne & servant au dit duc la reine Anne veuve de Bretagne maître Joste des rois Loys roy François & de nosseigneurs François.*"

"La statue de la dame est de la hauteur de 1 mètre 60 centimètres. Elle a la tête ornée d'un bandeau enrichi d'un triple rang de diamants. Un collier en forme de chaîne soutient une longue suite de diamants qui tombe jusqu'au-dessous de l'estomac. Elle est revêtue d'une longue robe sur laquelle on remarque d'un côté de larges fleurs à cinq pétales ressemblant beaucoup à celle de la fleur de lis. Une lochette est couchée à ses pieds.

"Sur les bords de la pierre, et du côté de la dame, on lit cette autre inscription:

"*Ci gist le noble et vertueux dame madame Jehne de la Salle & son vivant femme de Monsieur Tristan de Carné dame de Carné de la Touche de Cohanque Grènerie héritière de la Salle & cetera. Laquelle trépassa à Crémevère le 28 Mars l'an 1536. Dieu roy face miséricorde.*"

"Crèmevère est un ancien château de Guérande.

"Entre ces deux statues, à égale distance et à la hauteur de la ceinture, est une épée pendante et de la longueur de 96 centimètres.

"Les deux statues ont été sculptées sur le même bloc de pierre. C'est un granit très dur, de couleur noire, coupé comme le marbre par des veines blanches; on le dit sorti des carrières de Brest. La sculpture est

passablement traitée et assez bien conservée. On regrette cependant d'y voir quelques mutilations importantes, mais faciles à réparer. On ne s'accorde pas sur le temps de la disparition de ce monument. La fabrique se propose de le faire rétablir.

DECES.

An collége Ste. Thérèse, le 2, à 5 heures P. M., du croup, George-Alphonse de Liguori Archambault, à l'âge de 10 ans 1 mois et 12 jours, fils de J. B. Archambault, ser., notaire à St. Eustache. Quoiqu'il ne fit que débiter dans ses études classiques, son caractère plein de candeur, son ardeur pour l'étude, ses heureux succès, et sa piété donnaient déjà les plus justes espérances, lorsqu'à l'âge de 23 ans, par le mal de gorge, il fut enlevé 3 jours après à sa famille, à ses maîtres et à ses condisciples, qui lui donnèrent des larmes et des prières.

Maison pure et sacrée, Doux et céleste port, Faut-il que ton entrée, Ait pour garde le mort?

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

DEPUIS l'établissement de l'Amérique on a reconnu de grandes propriétés dans les cerises sauvages. Tout le monde admettait ce fait, mais tout le monde ne savait pas en extraire les qualités essentielles. Les médecins se servaient pour leurs enfants contre les vers, le rhume, et les autres maladies de cet âge; les jeunes gens en composent un sirop auquel ils mêlent d'autres ingrédients et qu'ils prennent comme préservatif contre les maladies qui causent ordinairement la saison si changeante du printemps. Il est bien reconnu par l'expérience, que les cerises sauvages possèdent beaucoup plus de qualités que celles qu'on leur a assignées jusqu'ici: et il est prouvé qu'elles sont le meilleur remède qu'on puisse employer pour la consommation, l'asthme, la toux, etc. Le baume du Dr. Wistar est un extrait chimique décoloré, savoureux, mêlé avec un extrait de goudron, ce qui lui donne plus de vertu. Aussi les guérisons qu'il a opérées dans les maladies de poitrine ont rendu les médecins unanimes à confesser qu'il possède de précieuses propriétés, autrefois inconnues aux hommes de la médecine. Montréal, 29 novembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE.

M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire «l'Arthur» un ASSORTIMENT DE COGNAC & DE VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, à ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des moules qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N° 81. Montréal, 3 Décembre, 1850.

BAZAR

DE LA SOCIÉTÉ DE ST. VINCENT DE PAUL.

Le Public est respectueusement informé, que le BAZAR annuel de la Société aura lieu en DECEMBRE sous la direction des Dames ci-après nommées, qui ont bien voulu se rendre à l'appel du Comité. MADAME LA MAIRIESSÉ, ASSISTÉE PAR:

- MME FURNISS, MME DREMMOND, M. MASSON, M. BOURET, M. DESBARATS, M. WELSON, M. DUMAS, M. COLLIARD, M. DORION, M. LEYESQUE,

MME DESCHAMBAULT. Le Comité a l'espoir que déjà plusieurs Dames ont présenté divers objets qui sont destinés pour ce Bazar, et que d'ici au jour qu'il aura lieu, chacun emploiera ses moments de loisir à confectionner de petits ouvrages tant de fantaisie que d'utilité, qu'ils voudront bien remettre ainsi que toutes autres contributions d'aucun genre, à aucuns des Dames directrices.

La saison rigoureuse qui nous arrive rapidement, et la misère qui règne autour de nous, est un sûr garant que chacun contribuera autant qu'il est possible à cette grande œuvre, qui est la seule ressource que la Société ait pour venir au soulagement de pauvres. Le lieu et le jour du Bazar sera annoncé dans un avenir très-prochain.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

POUR 1851,

A vendre chez E. R. FABRE & Cie., Rue St. Vincent, N° 3, 19 nov. 1849.

PROPAGATION DE LA FOI

LES PAROISSES qui désirent être inscrites sur la liste du prochain rapport de la PROPAGATION DE LA FOI doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au PREMIER DE DECEMBRE prochain, temps de la reddition des Comptes.

TH. PLAMONDON P. RE. R. G. Evêché, 8 novembre 1850.

HOTEL RICHARD.

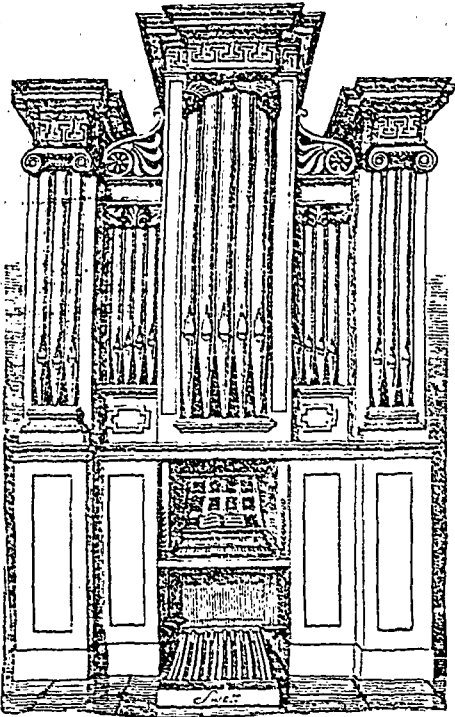
CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Price, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Nouf), au N° 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

FRANÇOIS LEDUC.

INFORMATIONS DEMANDEES. On a besoin de ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait allé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alsace, en France. Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 23 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les Melanges Religieux, La Minerve et le Journal de Québec.





Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX d'avant sont de métal doré; un double de cli, et un jeu de pédales sont au nombre de six accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessus de G G G, Diapason court, Diapason d'arrêt, Dulciana. Principal, les douzième et quatorzième positions du Scapulaire et de la Corne. Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et flûte. Orne à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tuba, et deux étonneurs justapures. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen de six visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Jos. ph, No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à terme. Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELANGEONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de \$115 00 à \$230. SAMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

AUX PRIX COUTANT!

Un Fonds de Hardes Exites ET DE MARCHANDISES SECHES DE \$55,000. Rien de semblable n'a été offert au Public. 122, RUE ST. PAUL. 122.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDIS FAITES et de MARCHANDISES SECHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement, AU PRIX COUTANT POUR LE LARGENT COMPTANT, à compter du 25 NOVEMBRE prochain à MIDI. Il fournira des prix extrêmement bas, que les effets seront vendus au prix coûtant, après le 25 novembre à midi. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadées qu'elles les acheteront quand elles les auront examinées. C'est la plus belle occasion offerte aux acheteurs en Canada. Allez voir, A L'ENSEIGNE DU CASTOR. L. PLAMONDON. Montréal, le 22 novembre 1850.

AVIS.

Le Soussigné désire être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Panet N° 60. PIERRE CHENNEVILLE. Montréal, 24 Sept.

UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps, à toute fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.

AVIS AUX INSTITUTEURS. MME. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS. Ste. Elisabeth, 26 juillet 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS. L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes: Pour la pension et l'instruction, sans aucuns fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre. Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvue au blanchissage, au racommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois. Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, est pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école. Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

Le soussigné informe les messieurs, du clergé qu'il reçoit à l'instinct de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet D'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCOYLLES, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, OS-TENSOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS. Une grande variété D'ÉTOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS. Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le st. sacrifice DE LA MESSE; et ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3 à 10 par gallon. J.H. ROY. Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre un même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert. Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité. Montréal, 27 septembre 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERGES DE ST. VIATEUR" aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère. Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie. 2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues. 3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenne des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues. 4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues. 5me. Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue. Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante. La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. £3 0 0 Piano. £3 0 0 Musique { Les autres instruments £1 10 0 Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bien à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. Rev. E. CHAMPAGNEUR, P.TRE. Directeur. Rev. A. THIBAUDIER, P.TRE. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR. CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a eu, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit. P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Népos. Les 3e et 4e livres de Quint. Cures. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d. Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fustes d'Ovide. Prix 5s. 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont particulièrement dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE. NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE et Cie, 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 3.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT achetés et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS — A USSI: Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. On prend en paiement des Démentures. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE. Réduction de prix. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petites, qu'ils offrent à 7/6, 1/2 7/6 et 30/0 les 100 feuilles. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre À LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE. LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CATELLI, Rue Notre Dame, prés de Bois-courus. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance, DEDIE À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUE, P.TRE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Cures, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; et elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISERAYE. DEDIE À LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

F. X. DEROME, Horloger, 3 portes de Pévêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING. 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR. MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D. F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL, POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Le avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre. Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles. 2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets ne peuvent pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance. 3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical. 4° Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans. 5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente-jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait. 6° Le Bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de sa te. Le Bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours. On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans décerner de avertissement. On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc. Montréal, le 12 mars 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. S. T. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique et belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES. On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin. S'adresser à l'imprimerie des Mélanges Religieux. ÉTABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, ou il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

L. P. BOIVIN. Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTISSEMENT de nouveaux se pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend respectueusement par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company). INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRETT, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, M. P. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. H. NEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR. QUÉBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN. GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorel.—R. Harrower, ECR. Melbourn.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Fa-St. Hyacinthe.—Boucher de Rishi, ECR. St. Johns.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So-Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR. Sherbrooke.—F. Judd, ECR. Durham.—Wm. Baker, ECR. St. Jean.—Wm. Ritchie, ECR. CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations. En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position réelle de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de ce contrôle sur les individus sains, ainsi que l'prompt règlement des réclamations. Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-credit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour un nombre des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 1	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 11 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

Age auquel on assure.	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 15 6	3 13 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

On trouvera, en les comptant, que les 15 et ci-dessus d'assurance par la vie, sans participation, et demi-credit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre une participation d'assurance en Canada, tandis que les assurances avec participation seront plus aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie. Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge: AGE A ATTENDRE.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, £0 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 0 3 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTRÉAL, MM. E. R. Fabre et Cie, Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, écr., N. P. Québec, M. D. Maréchal, N. P. St. Anne, M. F. Pilote, P.TRE. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau. St. Athanas, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOSEPH LA ROCQUE, P.TRE. Rédacteur-en-Chef (Évêché de Montréal). IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.